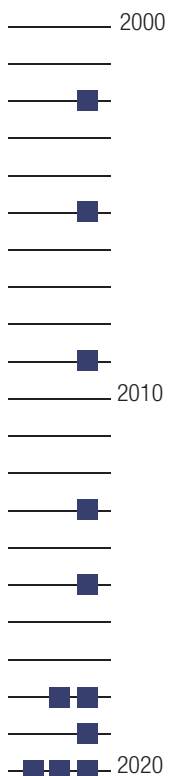


ACTIONS DU CANTON EN FAVEUR DU PERSONNEL INFIRMIER



2002 : Décision du Canton de placer la formation infirmière au niveau HES exclusivement.

2004 : Création du dispositif de réinsertion et de réorientation des infirmières visant à faciliter le retour au travail après une interruption d'activité.

2005 : Soutien cantonal à la formation (allocations étudiants).

2009 : Lancement du Master en sciences infirmières - Premiers diplômés en 2012.

2013 : Soutien cantonal annuel pour stimuler la formation, versé à différents fonds destinés aux employeurs et aux étudiants. 23 millions en 2021.

2015 : Création du Bachelor en soins infirmiers en cours d'emploi.

2018 : Début du projet Réponse à l'urgence qui voit émerger de nouveaux modèles de soins, dont les équipes mobiles infirmières. 🔄

2018 : Valorisation de la profession infirmière par les rôles d'infirmier-ère clinicien-ne spécialisé-e (ICLS) et de l'infirmier-ère praticien-ne spécialisé-e (IPS), ce dernier étant inscrit dans la Loi sur la santé publique.

2019 : Intégration pilote d'infirmières dans les cabinets médicaux (projet MOCCA), où leurs compétences cliniques et leur expérience permettent de développer la prévention et la promotion de la santé et de prévenir certaines hospitalisations. 🔄

2020 : Première amélioration des salaires de la CCT San, la convention collective du secteur parapublic (hôpitaux, EMS et soins à domicile). En 2020, 15 millions sont alloués à ces revalorisations salariales, puis 22 millions en 2021. En 2022, signature d'un nouvel accord à destination du personnel soignant. Le montant de 30 millions de revalorisations est atteint en 2023.

2020 : La politique cantonale Vieillir 2030 est lancée – elle comprend un volet dédié à la qualité des prestations et au développement de la formation du personnel socio-sanitaire. Le but : développer l'accès aux soins infirmiers et médicaux sur tous les lieux de vie des personnes âgées.

2020 : Entrée en vigueur du salaire minimum à l'Etat de Vaud, avec une revalorisation salariale au CHUV du personnel d'aide aux soins. En 2017, c'était le personnel infirmier qui avait pu bénéficier d'une amélioration (passage facilité de la classe 8 à la classe 9).

2021 : Création du premier poste d'infirmière cantonale de Suisse – Celle-ci entre en fonction en février 2022, et fait suite à un groupe de travail avec l'ASI Vaud.

2021 : Partenariat de recherche sur les conditions de travail des infirmière et infirmiers vaudois, avec la HEIG-VD et l'Institut et Haute Ecole de la santé La Source.

2022 juin : La mise en œuvre de l'initiative « Pour des soins infirmiers forts » est intégrée dans les travaux déjà en cours au DSAS. Lancement d'InvestPro, le programme cantonal de lutte contre la pénurie dans le domaine de la santé et des soins infirmier. 🔄

2022 juin : Le Grand Conseil vaudois accorde 165 millions pour la construction du Campus Santé, où se trouvera notamment à horizon 2026 la Haute école de santé Vaud.

2022 octobre : Recherche ACTiV sur l'Amélioration des Conditions de travail des Infirmiers et des Infirmières Vaudoises avec la HEIG-VD et l'Institut et Haute Ecole de la Santé La Source.

2023 mai : Première journée vaudoise des infirmières et infirmiers et premières Flammes des soins infirmiers vaudois en vue notamment de soutenir la relève.

2024 janvier : Le Conseil d'Etat présente les mesures arrêtées pour lutter contre la pénurie dans les professions de soins et de santé. Un décret précisant notamment leur mise en œuvre doit être validé par le Grand Conseil.

EQUIPES MOBILES INFIRMIÈRES (RÉPONSE À L'URGENCE)

L'un des défis du système de santé est de fournir une réponse appropriée à toutes les personnes qui en ressentent le besoin de manière urgente. En particulier pour les urgences dites « non-vitales », par exemple en cas de chutes sans gravité, les prises en charge doivent se faire dans les endroits les plus appropriés comme les lieux de vie (domicile, EMS, etc.). Les compétences infirmières sont ici précieuses. C'est pourquoi, dans les 4 régions du Canton, des équipes mobiles infirmières ont été créées dans le cadre du programme Réponse à l'Urgence initié en 2018 par le DSAS. Ces équipes peuvent évaluer la situation, prodiguer des soins rapidement, coordonner l'intervention avec d'autres professionnels de la santé et du social, établir un rapport pour le/la médecin et suivre la situation avec le patient et l'entourage. Leur intervention peut éviter les hospitalisations inappropriées. Elles sont composées d'infirmiers et d'infirmières autonomes, expérimenté-e-s et formées pour répondre aux besoins du terrain, notamment en développant des compétences spécialisées (psychiatrie, soins techniques à domicile, etc.). Leur intervention se fait sur mandat des professionnel-le-s de la santé, en particulier par la Centrale téléphonique des médecins garde (CTMG).

INFIRMIÈRES EN CABINET (PROJET MOCCA)

Le travail en autonomie dans de nombreux domaines figure parmi les atouts de la profession infirmière, qui n'est pas cantonnée à l'hôpital. Le projet pilote MOCCA – pour Modèle de coordination pour les cabinets – intègre des infirmiers-ères dans un cabinet de médecine de famille. Lors de chaque rendez-vous, l'infirmière fait le point avec les patients, en plus de leur prise en charge par le médecin. Le suivi infirmier bénéficie en particulier aux patients souffrant de maladies chroniques et qui consultent régulièrement, par exemple pour une tension trop haute ou un diabète. Il permet d'améliorer la qualité de vie des personnes très âgées avec un déclin fonctionnel avéré, de retarder le placement en institution ou de prévenir certaines hospitalisations. Au sein du cabinet, l'infirmière apporte ses compétences spécifiques, son expérience clinique, sa connaissance approfondie du réseau de soins, sa capacité d'écoute et son sens de la communication. Elle complète l'équipe du cabinet qui peut proposer de nouvelles activités aux patients, en particulier dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Le développement de l'autonomie du rôle infirmier permet ainsi de renforcer la médecine de premier recours.

INVESTPRO

Pour soutenir notamment les infirmiers et infirmières et lutter contre la pénurie, le DSAS et le DEF ont lancé le programme InvestPro (Investir Ensemble pour les Professions des soins, de santé et du social) avec tous les partenaires. L'objectif est de disposer d'ici 2030 de professionnels de santé, de soins et d'accompagnement social compétents, engagés et en suffisance pour répondre de manière adéquate et ajustée aux besoins de la population.